

MAROC

L'annonce récente d'une amélioration de la situation des droits humains est la bienvenue, mais le gouvernement doit poursuivre son action afin de remédier aux injustices passées

Index AI : MDE 29/08/98

La décision des autorités marocaines de reconnaître que plus de 50 personnes, "disparues" après avoir été arrêtées par les forces de sécurité, étaient mortes en détention secrète entre les années 60 et 80 constitue une étape décisive et positive, a déclaré aujourd'hui Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains salue en outre l'annonce faite par le gouvernement de son intention de libérer 28 prisonniers politiques et d'examiner les cas de personnes "disparues" dont on ignore le sort.

Cependant, l'Organisation est préoccupée par le fait que, deux semaines après l'annonce officielle de ces décisions, l'identité des personnes "disparues" mortes en détention n'ait toujours pas été dévoilée par les autorités marocaines.

"Il est temps de mettre fin à la détresse des familles des "disparus" dont la mort en détention secrète a été confirmée ; elles ont le droit de savoir quand, où et comment leurs proches sont décédés", estime Amnesty International.

Par ailleurs, l'Organisation s'étonne du nombre réduit de cas de "disparitions" que le nouveau gouvernement du premier ministre Abderrahmane Youssoufi déclare être en train d'examiner.

"À maintes reprises, nous avons invité le gouvernement à enquêter sur le sort de plus de 500 personnes – dont la majorité étaient des Sahraouis – "disparues" après avoir été appréhendées par les forces de sécurité au milieu des années 70 et dont on est sans nouvelles, ajoute Amnesty International. Les autorités marocaines doivent prendre immédiatement les mesures nécessaires afin de faire la lumière sur le sort de chacune des personnes "disparues".

Qui plus est, l'Organisation s'inquiète de voir que les anciens "disparus" libérés en 1991 n'ont reçu aucun dédommagement et continuent pour la plupart de vivre dans des conditions précaires.

Quelque 300 Sahraouis, "disparus" puis libérés en 1991 après avoir passé seize ans en détention secrète, vivent quasiment coupés du monde, et certains d'entre eux sont morts dans des circonstances obscures. Qui plus est, les autorités marocaines n'ont toujours pas reconnu officiellement la mort de plus de 50 Sahraouis "disparus", qui sont décédés dans les centres de détention secrets des villes d'Agdz, de Kalaat M'Gouna et de Laagoune, entre 1976 et 1991.

Amnesty International exhorte les autorités marocaines à dédommager comme il se doit tous les anciens "disparus", ainsi que les familles des personnes mortes en détention, et à garantir la protection des droits des anciens "disparus".

Informations générales

Lors d'une conférence de presse organisée le 12 octobre 1998, le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), organe désigné par le roi Hassan II, a annoncé que des actes de décès seraient bientôt remis aux familles de 56 "disparus" morts en détention. Il a ajouté que les cas n'ayant pas encore été élucidés continueraient d'être examinés et que 28 prisonniers politiques seraient libérés. Il n'a toutefois pas dévoilé le nom des "disparus" morts en détention ni des prisonniers politiques en question. Ces nouvelles avaient déjà été officiellement annoncées deux semaines plus tôt. Le 9 octobre 1998, le roi Hassan II avait déclaré avoir ordonné aux autorités de mettre en

pratique les recommandations du CDDH et leur avoir donné six mois pour résoudre toutes les affaires de violations des droits humains restées en suspens.

Amnesty International se déclare satisfaite des progrès effectués dans ces domaines au cours des dernières années et espère qu'ils seront rapidement accompagnés de mesures complémentaires efficaces destinées à corriger une fois pour toutes les injustices passées. L'Organisation souhaite en outre que des mesures concrètes soient prises sans tarder afin d'apporter une solution aux autres sujets de préoccupation actuels au Maroc, tels que les cas de mort en détention et de torture, le cas d'Abraham Serfaty, contraint à l'exil forcé, ou encore celui d'Abdessalem Yassiné, qui continue d'être assigné à domicile, ainsi que l'application des normes internationales relatives aux droits humains garantis par le droit marocain comme international.

Lors d'une visite au Maroc en juin dernier, Pierre Sanz, secrétaire général d'Amnesty International, a présenté un mémorandum au gouvernement marocain, dans lequel étaient exposées en détail les préoccupations et recommandations de l'Organisation. Il a souligné que "le respect des droits humains au Maroc doit inévitablement passer par la libération des "disparus" et des prisonniers d'opinion maintenus en détention, ainsi que par la levée de l'impunité dont bénéficient les auteurs des crimes et des actes de torture" 1